

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Le 11 Juillet 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juillet 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SEGUIN	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère M <sup>ale</sup>
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. MESSYASZ Adjointe, GOFFREDI, ROHEL, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

**409 - OBJET : Cession à titre gracieux d'un local associatif au bénéfice de la commune**

M. le Maire indique au conseil qu'en 2016, le Club des Entrepreneurs du Médoc, a fait don d'un container à trois associations caritatives : le Secours Catholique/Caritas France, la Croix Rouge Française et l'association Envols.

Lors d'un chantier collaboratif, à l'occasion de la 6ème édition du SESAM, ce container a été transformé en local dit *bulle et bien être*, équipé d'une douche, d'un lave-linge, d'un sèche-linge et d'un coin cuisine.

Son rôle est de sensibiliser à l'hygiène les personnes en grande précarité, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle.

À ce jour, il est installé sur un emplacement communal situé au N°23 place Saint Clair, jouxtant les locaux associatifs du Secours Catholique/Caritas France et de la Croix Rouge Française. Le local est accessible aux jours et horaires de permanence des associations. La commune assume les frais de fluides et de chauffage.

L'association Envols, par décision de son Conseil d'Administration, a renoncé à ses droits de propriété de ce container et en laisse l'usage aux deux autres associations.

Suite à une rencontre avec le Centre Communal d'Action Sociale, les deux associations encore impliquées dans le projet, ont décidé de céder gracieusement ce container à la ville de Lesparre, afin qu'il soit mis à la disposition d'un public prioritaire, sous convention d'occupation gratuite.

Conformément aux textes en vigueur, ce don doit être formalisé par une délibération du conseil municipal, suivi d'un acte notarié, afin d'intégrer ce bien au domaine privé communal.

Les frais de notaire afférents, seraient à la charge de la commune. La rédaction des actes pourrait être confiée à l'office notarial de Caroline PRISSE de Vendays Montalivet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ D'accepter le don du Secours Catholique/Caritas France et de la Croix Rouge Française, d'un container transformé en local dit *bulle et bien être*,
- ☞ Que ce don sera formalisé par un acte notarié auprès de l'étude de Maître Caroline PRISSE, notaire à Vendays Montalivet, afin d'intégrer ce bien au domaine privé communal.
- ☞ Que les frais afférents seront pris en charge par la commune,
- ☞ Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune,
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240711-409-DE  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Publié ou notifié le 12/07/2024



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD